



Communiqué de presse

27.11.14



Et si on donnait une deuxième chance à nos produits ? Réemployons, réutilisons, réparons

940 000 tonnes de déchets¹ sont évitées chaque année grâce au réemploi et à la réutilisation des produits.

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui se tient du 22 au 30 novembre 2014, l'ADEME fait le point sur la perception et les pratiques des Français en matière de réemploi et de réparation.

Les Français se déclarent de plus en plus concernés par leur production de déchets : 63% affirment qu'il est possible d'en produire moins. Le réemploi, la réutilisation et la réparation permettent de prolonger la durée de vie des produits, de réduire la production de déchets et d'optimiser les ressources. Ce sont également des activités porteuses d'emplois et de croissance au niveau local. C'est pourquoi Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en a fait une des mesures phares de la transition vers l'économie circulaire dans le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Réemploi, Réutilisation, Réparation, une véritable tendance de consommation

- 87% des Français pensent que la réparation est une façon de consommer malin en temps de crise et 94% que le réemploi est un mode de consommation qui a de l'avenir.
- 81% de nos concitoyens considèrent que les produits d'occasion sont tendance (+6 points par rapport à juin 2012).

Réemploi, Réutilisation, Réparation : de quoi parle-t-on ?

Le **réemploi** consiste, pour un propriétaire, à donner ou à vendre un produit à un tiers qui lui donnera une seconde vie.

La **réparation** est la remise en fonction d'un bien. Ce terme comprend également les opérations qui permettent la réutilisation de ce bien. Il peut être cédé ou non par son propriétaire.

On parle de **réutilisation** lorsqu'un propriétaire se défait d'un bien sans le remettre directement à une personne physique ou à une structure ou zone dédiée au réemploi. C'est un processus en plusieurs étapes pendant lequel le bien acquiert momentanément le statut de déchet.

Les motivations sont d'abord d'ordre pratique et économique.

- La première motivation au réemploi est financière : 54% des personnes ayant déjà acheté d'occasion ou échangé des produits ont déclaré l'avoir fait pour faire des économies.
- Mais ces pratiques sont souvent liées à la nature même de l'objet. En effet, si 68% ont déjà fait réparer un objet qui a une valeur sentimentale (bijou), seuls 21% l'ont fait pour un objet pourtant coûteux (gros électroménager).
- De la même façon, près de 9/10 Français estiment que réparer n'est pas facilité par les industriels et les fabricants (87%).
- Sans oublier l'arrivée d'internet qui facilite les échanges et permet ainsi l'émergence d'une consommation davantage axée sur le partage et la réutilisation.

¹Données 2013

Des pratiques en hausse mais de réels freins qui limitent l'action

- Si plus de la moitié des interviewés affirment que réparer plutôt que jeter un bien est un moyen de réduire la quantité de déchets, **seuls 18% des Français considèrent comme une évidence le fait de réparer plutôt que de jeter.**
- Dans le même temps, 63% des citoyens interrogés déclarent avoir fréquenté au cours de ces deux dernières années un magasin spécialisé dans l'occasion (+7 points sur la période).
- Enfin, il y a de moins en moins de personnes n'ayant jamais acheté d'occasion et 64% des Français ayant acheté d'occasion, échangé ou non, sont d'avis que les principaux freins à l'achat d'occasion ont trait à l'hygiène, à la qualité ou au SAV.



Réemployer, Réutiliser, Réparer : un besoin de communication et de proximité

Il existe des marges de manœuvre pour que les Français puissent davantage réparer, réemployer et réutiliser. Et ce d'autant plus que l'étude montre qu'ils sont demandeurs d'informations pratiques sur la réparation (87%) et sur le réemploi (61%) : combien ça coûte ? quels objets ? où aller....

C'est donc à l'ensemble de l'écosystème de se mobiliser.

- D'abord, ceux qui font la promotion de ces pratiques puisque si 50% des individus savent spontanément ce que recouvre le terme réemploi (+ 25 points en 10 ans), seuls 14% pensent qu'il s'agit d'un mot compréhensible pour désigner ce concept. En effet, ce terme est notamment compris comme évoquant le retour à l'emploi. L'étude réalisée en 2012 montre que le terme « seconde vie des produits » est le terme le mieux compris et le plus apprécié par le citoyen.
- Mais aussi les acteurs qui permettent ces pratiques sur le terrain : pour plus d'1 Français sur 2 (52%), les commerçants ou réparateurs indépendants incarnent la réparation.

RRR et création de richesses (en France, en 2013)

940 000 tonnes de biens sont réemployés et réutilisés par an.

Soit environ 10% du gisement potentiel de produits en fin d'usage.

1 000 M€ de chiffre d'affaires estimé et extrapolé lié aux pratiques de réemploi et de réutilisation.

22 000 Equivalents Temps Plein (ETP), hors bénévoles, liés à ces pratiques.

Le [programme national de prévention des déchets 2014-2020](#) lancé en septembre 2014, prévoit ainsi de **renforcer l'information et la communication autour des activités de réutilisation et de réparation**. Par ailleurs, des actions seront menées pour :

- rendre plus visibles et plus professionnelles les entreprises de ce secteur (soutien à la formation et à la qualification des réparateurs par exemple),
- donner confiance aux consommateurs dans les produits d'occasion (développer des systèmes de garantie),
- favoriser l'accès et la disponibilité de pièces détachées, à un coût maîtrisé.



Retrouvez les résultats de l'étude « Perception et pratiques des Français en matière de réemploi et de réparation des produits » menée par l'IFOP pour l'ADEME :

- ➔ **Partie 1 Réemploi** : <http://www.ademe.fr/perceptions-pratiques-francais-matiere-reemploi-produits>
- ➔ **Partie 2 Réparation** : <http://www.ademe.fr/perceptions-pratiques-francais-matiere-reparation-produits>

S'informer et se former sur le réemploi et la réparation pendant la SERD



Jusqu'au 29 novembre, plus de 2 800 actions sont organisées partout en France pour s'informer sur les gestes de réduction des déchets. Parmi celles-ci, 684 portent sur la réparation et le réemploi : réparation de vélos, relooking de meubles ou de luminaires, atelier bricolage, forum des artisans de la réparation, portes-ouvertes dans des recycleries...

Retrouvez les sur <http://www.serd.ademe.fr/programme>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](mailto:Service.de.presse@ademe.fr)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr